

**DECISION PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ATTRIBUTION DU MARCHÉ TONTE ET DEBROUSSAILLAGE DES ESPACES EN
HERBES DE L'AIRE DE LOISIRS DES BRANDES**

Le maire de la commune de Soyaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122.21 et L. 2122.22,

Vu les délibérations des 7 avril 2014 et 20 juin 2016 par lesquelles le conseil municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122.22 susvisé du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence transmise le 09/03/2020 publié le 09/03/2020 sur le profil acheteur « achat public » référencé avis 3506094 et publié le 11/03/2020 sur marché Onlines référencé AO-2012-0767, pour une remise des offres le 31/03/2020,

Vu les trois offres reçues,

Considérant qu'un marché doit être passé pour la tonte et le débroussaillage des espaces enherbés de l'aire de loisirs des Brandes,

DECIDE

Article 1 : Le marché est attribué à l'entreprise « Entreprise TARDY – 21, route de Saint BONNET 17 150 MIRAMBEAU » pour un montant global et forfaitaire de 12 072 € TTC par an.

Article 2 : Le contrat d'une durée de un an, peut être reconduit tacitement, sans pouvoir dépasser une durée totale de trois ans.

Article 3 : Conformément à la législation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois suivant sa publication. L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le rejet du recours gracieux peut également être contesté devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Expédition en sera adressée à la préfecture de la Charente.

Soyaux, le 28 avril 2020

Le maire,



François NEBOUT

Rendu exécutoire par dépôt à la préfecture le , 30/04/2020
Publié ou notifié le . 30/04/2020 ,